

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :

21 mars 2023

Date d'affichage

21 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absents excusés : Isabelle JEHAN a donné son pouvoir à Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°31/2023 : CONTRAT DE MAINTENANCE / MATERIELS CUISINE SALLE LANCELOT

Objet du contrat : Prestation de maintenance portant sur les équipements de cuisine professionnelle

Le contrat s'est achevé au 31/12/2022.

Pour rappel, le contrat de maintenance précédent s'élevait à 793.00 € HT

Deux entreprises ont été sollicitées :

QUIETALIS Montgermont	914.00€ HT
JD EUROCONFORT Cesson Sévigné	541.62 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise **JD EUROCONFORT** Ecopôle Sud-Est 13, rue de l'Oseraie 35 510 Cesson Sévigné pour le montant suivant **541.62 € HT**,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

